

# Rejoignez la Poinçonnerie !



## UN ESPACE DE BUREAUX DISPONIBLE À BRUXELLES

Surface : 200m<sup>2</sup>

Disponibilité : tout de suite

Situation : rue du Poinçon 53, 1000  
Bruxelles

Prix d'achat : 400 000 €

Ou en occupation temporaire :  
1600 €/mois charges comprises -  
4 à 6 mois (prix et durée à  
discuter)



## La Poinçonnerie

Face aux défis sociaux et environnementaux, le secteur associatif et le secteur de l'économie sociale ont un rôle important à jouer dans la transition vers un système plus juste et plus durable. Pour nous permettre de jouer ce rôle, avec la **Fédération des Maisons Médicales**, la **Fédération AMA**, la **Fédération Bico**, le **Community Land Trust Bruxelles**, et le **European Community Land Trust Network**, nous avons décidé d'unir nos forces afin de créer un lieu où nous pourrions chacun·e développer nos activités et augmenter notre impact en créant des liens.

## L'espace disponible : le lot 13

- 200m<sup>2</sup> de bureaux privés au rez-de-chaussée.
- Une cuisine partagée (116 m<sup>2</sup>) qui peut aussi faire office de salle de réunion hors temps de midi.
- 4 salles de réunion supplémentaires (pour respectivement 4, 6, 10 et 16 personnes).

## Un modèle antispéculatif innovant

Le tréfonds (terrain) de la Poinçonnerie est la propriété de la Fondation Fair Ground Belgium, une initiative de plusieurs acteurs associatifs qui repose sur le modèle Community Land Trust. Celui-ci garantit le respect des principes de base suivants : la propriété du terrain est séparée du bâti, permettant à des personnes ou organisations d'accéder à un espace à un prix plus bas que celui du marché privé, et le caractère abordable et la vocation sociale du projet sont garantis pour toujours.

## Prix et frais

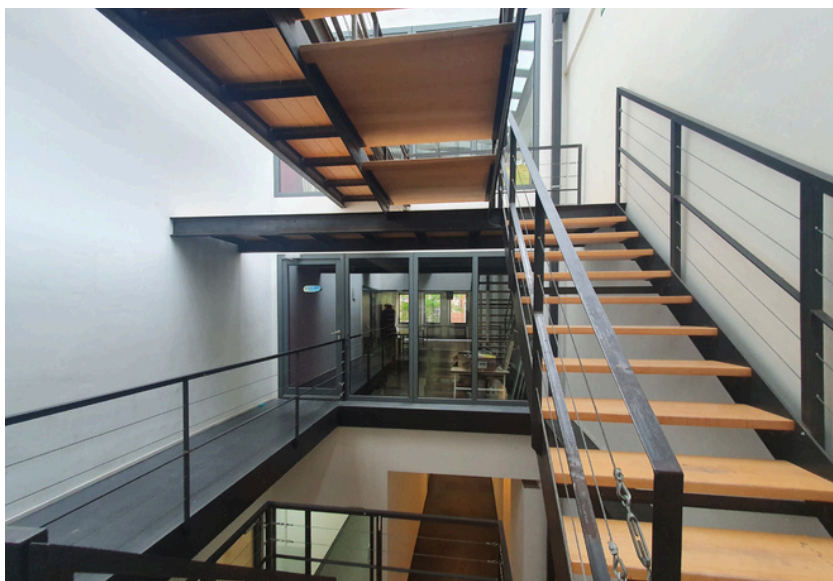
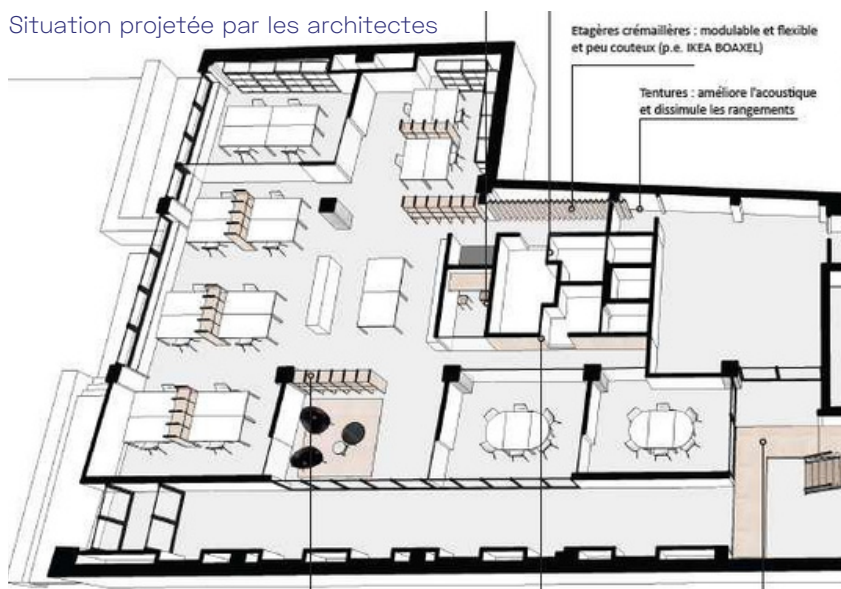
Le prix pour acquérir un droit d'emphytéose de 99 ans sur le lot 13 est de 400.000 euros. Ce montant incluent la propriété privative du lot 13 et l'accès aux espaces communs repris dans le plan (pages suivantes).

Comme il s'agit d'un droit d'emphytéose, les droits d'enregistrement qui s'appliquent lors de l'achat sont de 0,5% pour une asbl (au lieu des 12,5% prévus pour un achat immobilier classique).

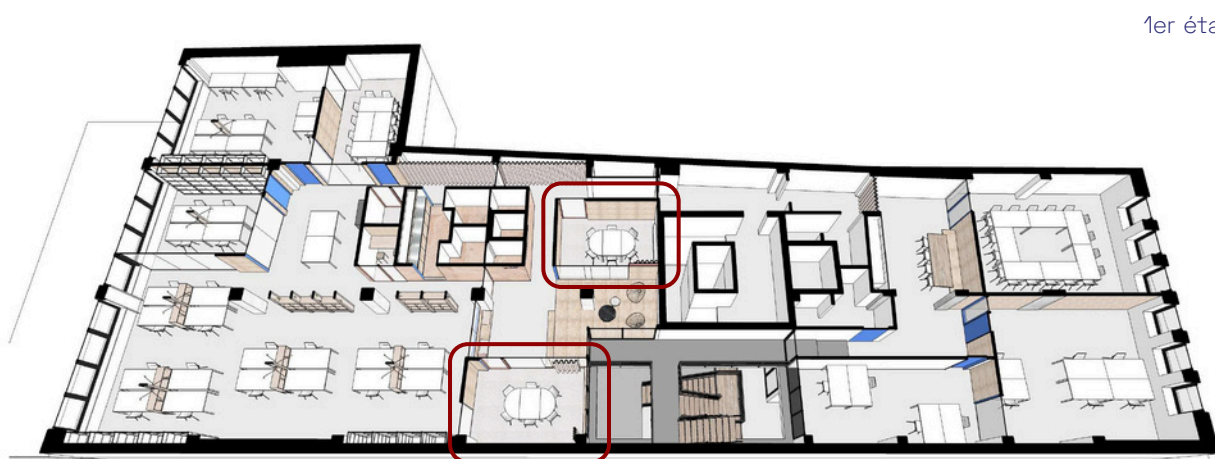
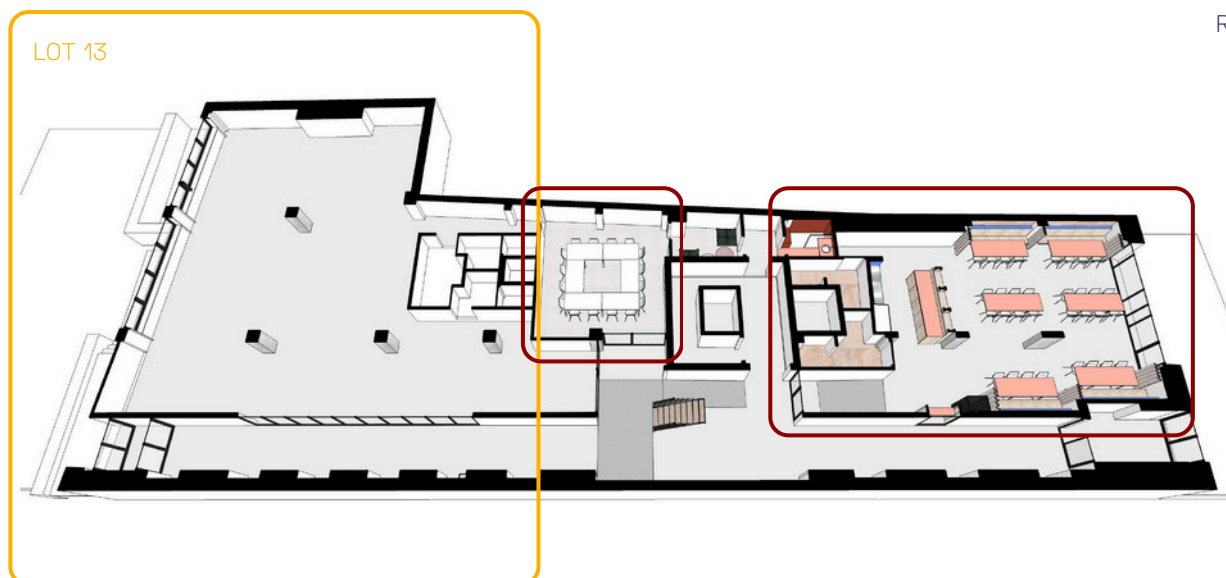
Il faut par contre payer une indemnité annuelle à Fair Ground Belgium pour bénéficier de son terrain (environ 130€/mois).

Enfin, comme dans toute copropriété, il y a des frais de copropriété. Le syndic (Kadaner) envoie chaque mois un décompte de ces frais aux propriétaires des différents lots.

Situation projetée par les architectes



## Plans de la situation actuelle



Intéressé(e) ?  
Contactez-nous : [poinçonnerie@cltb.be](mailto:poinçonnerie@cltb.be)